

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT FONCIER (CDAF)

Séance du 23 septembre 2019

En date du vingt-trois septembre deux mille dix-neuf, la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) s'est réunie, à quatorze heures trente, à l'Hôtel du Département – Espace Lafayette – 1 place Monseigneur de Galard – 43009 LE PUY-EN-VELAY, sous la présidence de Monsieur Jacques JOUVE, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal de Grande Instance (TGI) du Puy-en-Velay conformément à l'article L121-4 du Code rural et de la pêche maritime (CRpm).

Dûment convoqués par Monsieur le Président, étaient présents, avec voix délibératives, les membres désignés suivants :

- Monsieur Joseph CHAPUIS, Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller départemental du canton de Bas-en-Basset, membre titulaire désigné par le Conseil Départemental,
- Madame Annie RICOUX, Conseillère départementale du canton du Pays de Lafayette, membre titulaire désigné par le Conseil Départemental,
- Madame Marie-Laure MUGNIER, Conseillère départementale du canton du Velay Volcanique, membre titulaire désigné par le Conseil Départemental,
- Monsieur Paul BRAUD, maire de Saint-Jean-Lachalm, membre titulaire, désigné par l'Association Départementale des Maires de la Haute-Loire,
- Monsieur Daniel BOYER, maire de Saint-Christophe-sur-Dolaizon, membre suppléant, désigné par l'Association Départementale des Maires de la Haute-Loire,
- Madame Michèle REY, Directrice Déléguée Territoires, Collèges et Développement Durable, membre titulaire désigné par le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur Thomas ORIOL, Adjoint au Chef du Service Routes, membre titulaire désigné par le Président du Conseil Départemental,
- Madame Juliette NICAUD, agent du Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable, membre titulaire désigné par le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur Jérôme GROS, agent du Service Routes, membre titulaire désigné par le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur Jérôme VEYSSEYRE, représentant Monsieur Yannick FIALIP, membre titulaire, Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire,
- Monsieur Anthony FAYOLLE, membre titulaire, Président des Jeunes Agriculteurs de la Haute-Loire, organisation syndicale représentative au niveau national,
- Monsieur Denis BONNETON, membre titulaire, représentant de la Confédération Paysanne de la Haute-Loire, organisation syndicale représentative au niveau départemental,
- Maître Christine TERRASSON, représentant de Monsieur le Président de la Chambre Interdépartementale des notaires d'Auvergne,
- Monsieur Jean-Paul SIVARD, membre titulaire propriétaire bailleur désigné par le Président du Conseil Départemental sur une liste proposée par la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur Paul PETIT, membre suppléant propriétaire bailleur désigné par le Président du Conseil Départemental sur une liste proposée par la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur Franck ROUX, membre titulaire propriétaire exploitant désigné par le Président du Conseil Départemental sur une liste proposée par la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur Pierre-André VINCENT, membre suppléant propriétaire exploitant désigné par le Président du Conseil Départemental sur une liste proposée par la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur Denis FAYOLLE, membre titulaire exploitant preneur désigné par le Président du Conseil Départemental sur une liste proposée par la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur Guy MIRAMANT, de France Nature Environnement Haute-Loire (ex-REN), membre titulaire désigné par le Président du Conseil Départemental en qualité de représentants d'associations agréées en matière de faune, flore et protection de la nature et des paysages,

Dûment convoqué par Monsieur le Président, était présent, sans voix délibérative, le membre suppléant désigné suivant :

- Monsieur Serge FIGON, commissaire enquêteur, Président suppléant de la CDAF,

Dûment convoqués par Monsieur le Président, étaient excusés les membres suivants :

- Monsieur Daniel TONSON, Conseiller départemental du canton d'Aurec-sur-Loire, membre titulaire désigné par le Conseil Départemental,

- Madame Nathalie ROUSSET, Conseillère départementale du canton du Mézenc, membre suppléant désigné par le Conseil Départemental,
- Madame Sophie COURTINE, Conseillère départementale du canton de Brioude, membre suppléant désigné par le Conseil Départemental,
- Monsieur Yves BRAYE, Conseiller départemental du canton des Deux Rivières et Vallées, membre suppléant désigné par le Conseil Départemental,
- Monsieur Michel BRUN, Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller départemental du canton des Gorges de l'Allier – Gévaudan, membre suppléant désigné par le Conseil Départemental,
- Monsieur Gérard GROS, maire de Saint-Vidal, membre titulaire, désigné par l'Association Départementale des Maires de la Haute-Loire,
- Monsieur Franck PAILLON, maire de Blavozy, membre suppléant, désigné par l'Association Départementale des Maires de la Haute-Loire,
- Monsieur Dominique GILLET, Directeur Jeunesse, Culture et Développement Durable, membre titulaire désigné par le Président du Conseil Départemental,
- Madame Alexandra MIGNON-HORVATH, agent du Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable, membre titulaire désigné par le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur Yannick FIALIP, membre titulaire, Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire,
- Madame Stéphanie MOSNIER, membre titulaire, représentante de la Coordination Rurale de la Haute-Loire, organisation syndicale représentative au niveau départemental,
- Maître Stéphane BARRE, Président de la Chambre Interdépartementale des notaires d'Auvergne, membre titulaire,
- Monsieur Dominique LANAUD, membre titulaire représentant l'INAO, Délégué Territorial Adjoint,

Ont participé à titre consultatif, sans prendre part aux délibérations :

- Madame Laure ALBINET et Monsieur Hubert CHANTADUC, représentants de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, maître d'ouvrage du projet routier de mise à 2x2 voies de la RN102 entre l'A75 et Brioude, et accompagné de Monsieur Christophe COUCHOT de C-Foncier, assistant foncier de la DREAL.

La feuille d'émargement est annexée au présent procès-verbal (PV).

Le secrétariat est assuré par Monsieur Sébastien CUBIZOLLES, responsable des aménagements fonciers au Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable du Conseil Départemental de la Haute-Loire.

Monsieur le Président, ayant constaté que la commission réunissait les conditions réglementaires définies à l'article R121-10 du CRpm pour pouvoir valablement délibérer, déclare la séance ouverte.

Il est donc procédé à l'examen de l'ordre du jour unique suivant :

- **Avis préalable à l'autorisation par arrêté préfectoral à occuper les terrains situés sous l'emprise de l'ouvrage routier de la RN 102 avant le transfert de propriété résultant de la clôture des opérations d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) avec inclusion d'emprise de Bournoncle-Saint-Pierre et Saint-Géron avec extension sur les communes de Lempdes-sur-Allagnon et Vergongheon (article R123-37 du Code rural et de la pêche maritime).**

Monsieur le Président donne la parole au secrétaire de la CDAF, qui présente le **contexte et le calendrier des opérations d'AFAF en cours**, ainsi que la demande de prise de possession anticipée (PPA) formulée par la DREAL pour l'emprise définitive comprise dans le périmètre d'AFAF, dont le plan est annexé au présent procès-verbal. Le secrétaire explique le choix d'un AFAF avec inclusion de l'emprise routière par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, qui permet de mutualiser les pertes de surfaces sur la totalité des propriétaires du périmètre (environ 2 %). Cela évite que des propriétaires et exploitants de parcelles situées sous l'emprise subissent des pertes de surfaces importantes.

Les représentants de la DREAL présentent ensuite le projet routier, les modalités prévues pour la mise en œuvre de la PPA conformément aux dispositions du CRpm (article R 123-37) et les modalités et montants d'indemnisation jusqu'au transfert de propriété (Indemnité de Privation de Jouissance - IPJ). Ils présentent également le programme « Grand Travaux » actuellement en vigueur, permettant une réactivation des Droits à Paiement de Base (DPB) lorsque la surface est récupérée sous 4 ans. Dans l'hypothèse où les aides surfaciques seraient définitivement perdues, elles donneront lieu à une indemnisation dans la limite d'une durée maximale de 5 ans et sous réserve de la réglementation en vigueur les concernant.

[Tapez ici]

Commission Départementale d'Aménagement Foncier – séance du 23 septembre 2019

SC JS

Les représentants de la DREAL indiquent que la prise de possession interviendra au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Un membre de la CDAF demande des précisions à la DREAL concernant l'éventuelle perte de l'Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels (ICHN) du fait d'une évolution du chargement (Unité Gros Bovin / hectare) de l'exploitation qui ne permettrait plus de bénéficier de ce soutien.

Les représentants de la DREAL indiquent que les cas particuliers seront traités **individuellement « au cas par cas »**, et que **chaque perte constatée du fait du projet routier donnera lieu à une indemnisation.**


Après en avoir délibéré, le Président demande à passer au vote à main levée accepté par tous.


Conformément à l'article R 123-37 du Code rural et de la pêche maritime,

la Commission, donne, à l'unanimité, un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation par arrêté préfectoral à occuper les terrains compris dans l'emprise de l'ouvrage, avant le transfert de propriété résultant de la clôture des opérations d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) avec inclusion d'emprise en cours sur les communes de Bournoncle-Saint-Pierre et Saint-Géron avec extension sur les communes de Lempdes-sur-Allagnon et Vergongheon pour le projet routier de mise à 2x2 voies de la RN 102 entre l'A75 et Brioude.


L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance vers quinze heures quinze.


Le Président,


Jacques JOUVE



Le Secrétaire,


Sébastien CUBIZOLLES



sc JJ



Legende

Emprise PPA

SC 55.